

## ASSEMBLEE PLENIERE DU 22 JUIN 2018

**Vœu du Groupe RN déposé par Thierry Viallon, Conseiller régional du groupe RN (article 20 du Règlement Intérieur) :**

### VŒU DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL

#### « Pour la sauvegarde du service public hospitalier en Occitanie »

L'actualité régionale de ces derniers mois est ponctuée par les multiples annonces de fermetures de services hospitaliers et de diminutions drastiques de leurs ressources.

De nombreux services hospitaliers de la région ne fonctionnent plus qu'en activité partielle, prélude à leur fermeture définitive à moyen terme. D'autres sont actuellement en danger.

Ainsi, par exemple :

- Plusieurs services du centre hospitalier de Decazeville dans l'Aveyron sont en sursis,
- Le temps de présence de spécialistes aux urgences d'Agde a été diminué,
- Le service médecine de l'hôpital Louis-Conte de Gramat dans le Lot pourrait fermer,
- La situation est de plus en plus compliquée dans l'unité de soins longue durée à l'hôpital de Cahors,
- Les services de chirurgie et de maternité du centre hospitalier Ariège-Couserans risquent de disparaître,
- Le centre hospitalier du Vigan dans le Gard est menacé par la concurrence d'une nouvelle clinique.

Face aux restrictions budgétaires et à la pénurie de médecins, l'Etat a choisi de favoriser les groupements hospitaliers de territoires. Cette stratégie est à l'origine de la perte de lits ainsi que de la concentration de services et d'effectifs dans les hôpitaux des plus grandes communes. Cet éloignement des lieux de soins, notamment pour les Français vivant à distance des principales agglomérations de la région, constitue une rupture d'égalité devant l'accès aux soins en Occitanie. Ainsi, les zones urbaines regrouperont l'intégralité des services publics de santé, les zones péri-urbaines ne disposant plus que de services très partiels et les zones rurales étant, elles, totalement exclues de toute offre de soins hospitaliers de proximité. Ajoutée à la carence aiguë de médecins libéraux, la réduction du nombre d'établissements publics de Santé transformerait la Région en un véritable désert médical.

Ce démantèlement du service public hospitalier entraîne la privatisation de la Santé, accentuant un système de soins à deux vitesses élaboré à l'aune des bénéficiaires que peuvent en tirer les investisseurs privés. Ainsi, les plus aisés se soigneront dans des cliniques privées tandis que nos compatriotes les plus modestes renonceront aux soins. Or, les Français attendent un système de santé juste, équilibré et répondant à leurs besoins.

Dès lors,

Considérant que la santé de nos compatriotes ne doit ni être une variable d'ajustement des dépenses publiques, ni devenir un outil de rentabilité ;

Considérant que la privatisation de la Santé entraîne des inégalités dans l'accès aux soins ;

Considérant que la fermeture de services hospitaliers contribue à la dégradation des conditions de vie, notamment pour nos compatriotes les plus modestes, les retraités et ceux vivant en zone rurale ;

**Les Conseillers régionaux d'Occitanie réunis ce jour en Assemblée Plénière :**

- Demandent au gouvernement de relever de nouveau le numerus clausus pour pallier au manque criant de médecins dans notre région qui va encore s'aggraver dans les années à venir ;
- Demandent au gouvernement de ne pas diminuer le budget alloué aux hôpitaux et de ne pas supprimer de postes de personnels soignants de la fonction publique hospitalière ;
- Demandent au gouvernement de maintenir une offre de soins de proximité et donc de sortir de son schéma du « tout rentabilité » car le service public de santé n'est pas un commerce.



**Thierry VIALLON**



## ASSEMBLEE PLENIERE DU 22 JUIN 2018

### Vœu du Groupe RN déposé par Julien Sanchez, Président du groupe RN (article 20 du Règlement Intérieur) :

#### VŒU DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL

#### **«Pour renforcer la sécurité dans les communes d'Occitanie face à la menace d'attentats islamistes»**

La région Occitanie a été endeuillée à plusieurs reprises par le terrorisme islamiste. Ayant le triste titre de « premier territoire d'expression du djihadisme troisième génération » en France à travers les tueries perpétrées par Mohamed Merah, l'Occitanie demeure une pépinière de djihadistes.

Il y aurait plusieurs milliers de fichés S pour radicalisation islamiste en Occitanie et plusieurs foyers emblématiques parmi lesquels :

- Lunel, porte de la Petite Camargue devenue proportionnellement la ville française la mieux représentée dans les rangs de l'Etat islamique ;
- Toulouse et sa filière du Mirail tristement célèbre pour avoir formé Mohamed Merah ;
- Le village d'Artigat dans l'Ariège où un gourou syrien a endoctriné certains des djihadistes les plus connus de l'Etat islamique ;
- Le Tarn situé dans le top 10 des départements en nombre de radicalisés par habitants ;
- La cité médiévale de Carcassonne et son quartier de non-droit, Ozanam, où vivait le terroriste ayant assassiné quatre de nos compatriotes à Trèbes, parmi lesquels le colonel Arnaud Beltrame.

Cet attentat du 23 mars dernier dans la paisible cité audoise de 5 500 âmes démontre que l'islamisme peut frapper hors des grandes agglomérations et tuer jusque dans nos campagnes. En Occitanie aucun de nos concitoyens n'est à l'abri du terrorisme islamiste. En effet, du fait des baisses d'effectifs policiers décidées par les gouvernements successifs, nombreuses sont les villes moyennes qui n'ont souvent qu'une Police municipale dotée de moyens inadaptés pour parer au danger que représentent ces profils radicalisés.

Or, l'islamisation dans les petites et moyennes communes, notamment par le biais du tissu associatif et des clubs de sport, est une réalité comme en attestait, déjà en 2015, une note du service central de renseignement territorial. Les jeunes peuvent être pris en charge par des éducateurs sportifs fichés S que l'on ne peut écarter de leurs postes et qui tentent d'imposer des pratiques religieuses contraires aux principes républicains et à la laïcité. La présence de ces individus fichés S pour radicalisation islamiste inquiète les maires qui comptent, sur leur territoire communal de nombreux lieux sensibles tels que des crèches, des établissements scolaires, des salles de spectacles.



Le maire, premier magistrat de sa commune, a pour mission d'assurer la sécurité et la tranquillité de ses administrés. C'est pourquoi de plus en plus d'édiles confrontés à la propagation de l'islam radical souhaitent connaître l'identité des fichés S afin de se prémunir d'un danger potentiel en limitant les marges d'actions de ces profils à risques.

Dès lors,

Considérant le statut d'officier de police judiciaire attribué au maire dans le cadre de son mandat ;

Considérant que des réseaux islamistes prospèrent au cœur des communes de notre région ;

Considérant la connaissance des individus fichés S comme d'utilité publique pour assurer la sécurité de nos concitoyens;

Considérant que de nombreux djihadistes, originaires d'Occitanie, partis combattre sous la bannière de l'Etat islamique au Levant, reviennent impunément s'installer dans la région ;

**Les Conseillers régionaux d'Occitanie réunis ce jour en Assemblée Plénière :**

- Demandent au gouvernement de délivrer aux maires l'accès aux renseignements sur les individus fichés S pour radicalisation islamiste installés dans leurs communes ;
- Demandent au gouvernement d'adapter les prérogatives de la Police municipale à l'augmentation de la menace terroriste ;
- Demandent au gouvernement d'expulser les fichés S étrangers et binationaux et de refuser le retour des djihadistes (ainsi que de leurs familles) partis à l'étranger combattre en faveur des groupes djihadistes.



**Julien SANCHEZ**

## ASSEMBLEE PLENIERE DU 22 JUIN 2018

### Vœu du Groupe FN/RBM déposé par Christophe Barthès, Conseiller régional du groupe RN (article 20 du Règlement Intérieur) :

#### VŒU DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL

#### « Pour la revalorisation des retraites agricoles »

Secteur économique incontournable de la Région, l'agriculture compte environ 62 000 exploitants agricoles, selon la Chambre d'agriculture d'Occitanie, dont 39% ont 55 ans et plus. La proportion de ces agriculteurs aux portes de la retraite est supérieure à la moyenne nationale et dans certains départements, à l'image de l'Aude, la Haute-Garonne, le Gers, l'Hérault et le Tarn-et-Garonne, elle dépasse la barre des 40%. Ainsi, sur les cinq prochaines années, des milliers d'agriculteurs viendront grossir les rangs des dizaines de milliers d'exploitants déjà à la retraite.

Actuellement à 75% du SMIC, les pensions agricoles devaient être revalorisées à 85% du SMIC (vote à l'unanimité des députés au mois de février 2017). Le report de cette mesure, décidé par le gouvernement, aggrave les inégalités dans notre région au détriment d'une profession qui n'est autre que le poumon de notre Nation, le symbole de l'attachement à nos racines et le garant de notre indépendance alimentaire.

En effet, selon la MSA, la pension moyenne de base et complémentaire d'un chef d'exploitation agricole à carrière complète s'établit à 855 euros mensuels alors qu'elle s'élève à 1 800 euros en moyenne pour l'ensemble des Français. La situation des épouses est encore plus préoccupante, avec une pension moyenne de 597 euros. Le seuil de pauvreté étant fixé à 1 015 euros par mois, la plupart des agriculteurs sont contraints de vivre sous le seuil de pauvreté. Cette injustice sociale renforce la paupérisation des zones rurales de notre région, déjà touchées par un taux de pauvreté largement supérieur à la moyenne nationale, à l'image de l'Ariège où la pauvreté culmine à 18.2%.

La revalorisation des pensions agricoles pose également la question du financement d'un régime de retraite marqué par un déficit chronique lié au déséquilibre démographique en constante aggravation ainsi qu'aux très faibles salaires de la profession : en 2015, un tiers des agriculteurs touchait 354 euros par mois. L'année suivante, la MSA recevait près de 70 000 demandes de RSA de la part d'exploitants.

Dès lors,

Considérant que l'Occitanie est la seconde région agricole de France ;

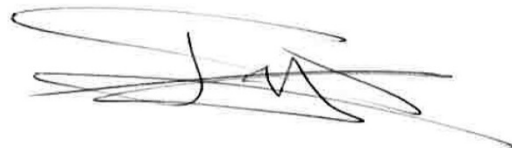
Considérant le rôle socio-économique structurant et déterminant joué par l'agriculture dans les espaces ruraux ;

Considérant que le montant de base des retraites agricoles se situe en dessous du seuil de pauvreté ;

Considérant le déficit structurel du régime des exploitants agricoles ;

**Les Conseillers régionaux d'Occitanie réunis ce jour en Assemblée Plénière :**

- Demandent au gouvernement d'extraire du budget annuel de la Nation des financements permettant la revalorisation des pensions agricoles et la pérennité du régime des exploitants ;
- Demandent au gouvernement d'inscrire à l'ordre du jour prioritaire du Parlement, avant la fin de l'année civile, un projet de loi de revalorisation des retraites agricoles entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Demandent par ailleurs au gouvernement de garantir des prix rémunérateurs aux agriculteurs en préservant la production agricole des abus de la Grande Distribution et en fixant des prix planchers annuels avec l'ensemble de la profession.



**Christophe BARTHES**